

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MTPA
4 RUE DE L'ENFER

02150 LAPPION

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
19/06/2026	F01260600057	412750	F01260600057	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	MTPA					
NJB254A320	C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 320	7	M3	141.00	987.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	7	UN	1.50	10.50	20 %
506	TAXE CARBONE	7	UN	1.50	10.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	7	UN	4.00	28.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	7	UN	1.68	11.76	20 %
	VB KOLB					
	Règlement le 02/06/2026 du montant : 1257.31 € par : VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 19/06/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,047.76 €
Total TVA :	209.55 €
Total TTC :	1,257.31 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260600057	F01260600057	19/06/2026	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275901 MTPA						
05/06/2026	004419385	412750	NJB254A320	C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 320	7	M3
05/06/2026	004419385	412750	552	ECO-PARTICIPATION	7	UN